

224C0472
FR0012532810-FS0229

2 avril 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WAGA ENERGY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 avril 2024, la société à responsabilité limitée Les Saules¹ (10 rue de Lorival, 59113 Seclin) a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 mars 2024, le seuil de 10% des droits de vote de la société WAGA ENERGY et détenir 1 785 654 actions WAGA ENERGY représentant 3 525 308 droits de vote, soit 7,29% du capital et 9,48% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société WAGA ENERGY³.

¹ Contrôlée par Mme Marie Bierent.

² Sur la base d'un capital composé de 24 503 144 actions représentant 37 202 393 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqué de la société WAGA ENERGY du 21 mars 2024.